

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

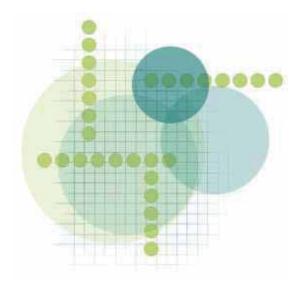




Élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

- 1.Qu'est-ce que le P.L.U.?
- 2.Le diagnostic communal
- 3. Les principales contraintes à prendre en compte
- 4.Les principes du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.)
- 5.Le projet de P.L.U.

1. Définition et principes du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme)



P.L.U. - grands principes

- C'est un document de planification et de projet à moyen terme 5-10-15 ans (pas de durée fixée)
- Il met en oeuvre un projet communal dans un cadre réglementaire donné : c'est donc un document de compromis qui doit équilibrer développement et protection
- Il se réalise sur un principe d'intérêt général (intérêts particuliers = enquête publique)
- Il associe les services de l'État (D.D.T.) et autres organismes publics (Chambre d'agriculture, Conseil Départemental, SCOT...)

19/07/2012

Délibération du conseil municipal

- Prescrivant l'élaboration ou la révision du PLU

-fixant les modalités de la concertation

16/05/2013

Etudes et concertation

Débat au conseil municipal sur le PADD



La procédure d'élaboration

2 mois

arrêt

Bilan de la avant arrêt concertation et arrêt du projet de PLU par le CM

+1 mois si abs. SCOT Approbation du PLU par le CM

(1 mois + 1 mois)

Enquête publique (1 mois)

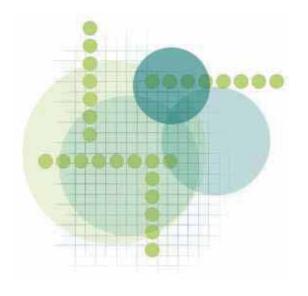
et rapport du commissaire d'enquêteur (1mois)

3 mois

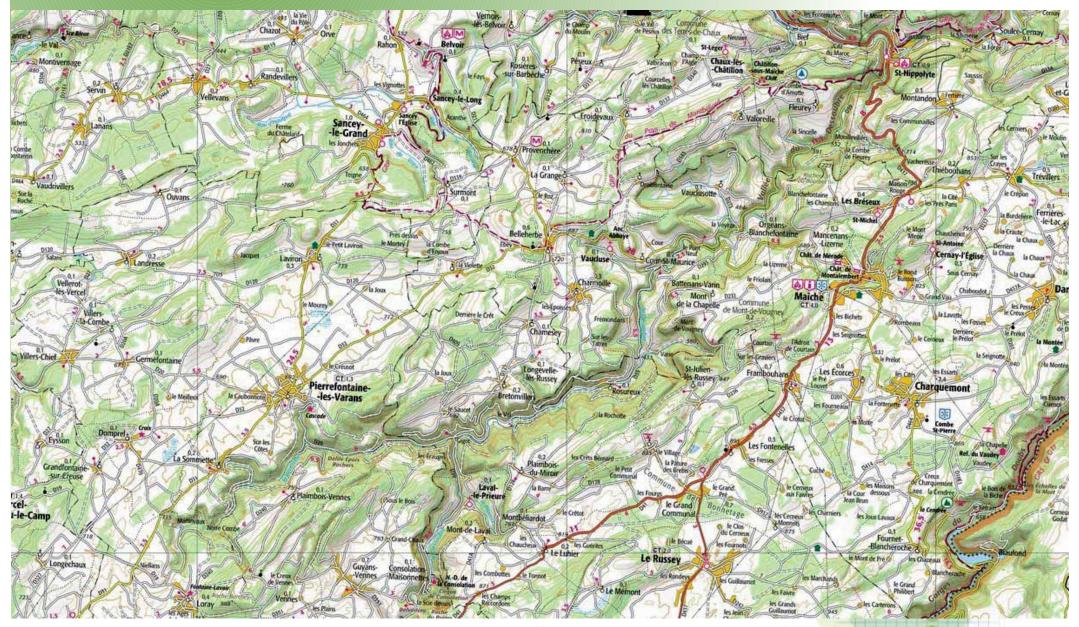
Avis des personnes publiques associées

(3mois)

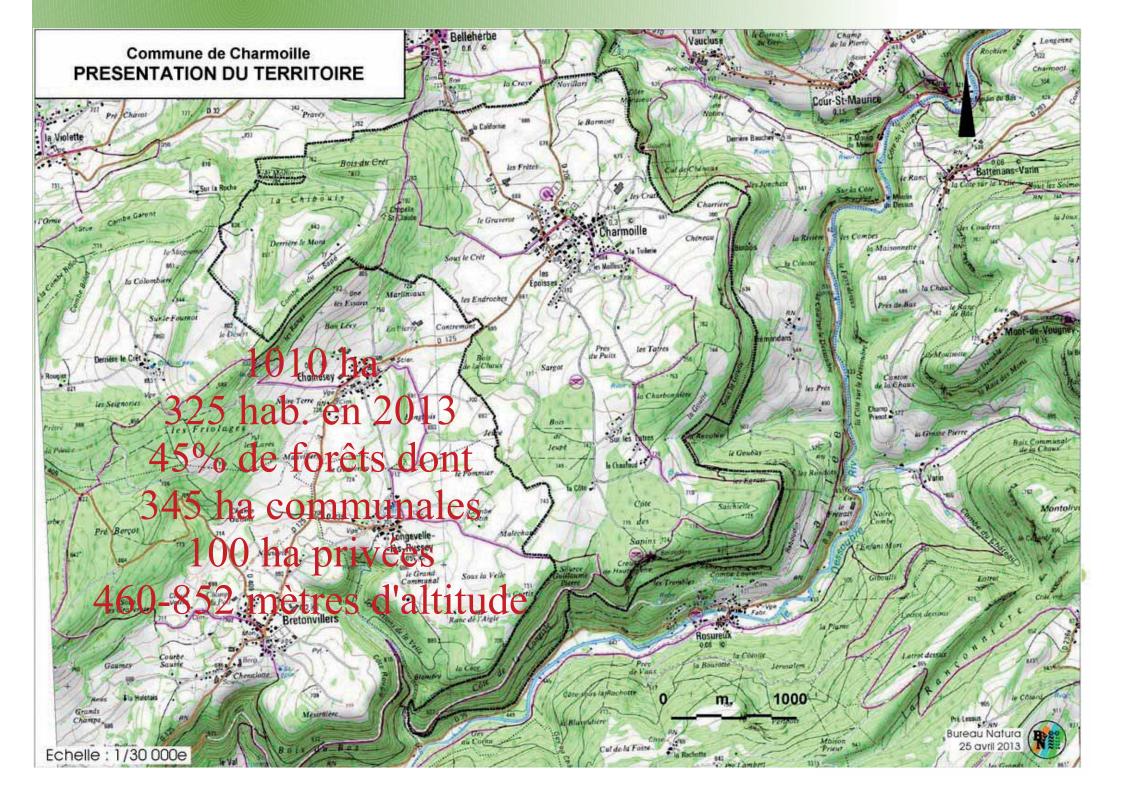
2. Le diagnostic communal (éléments-clés)



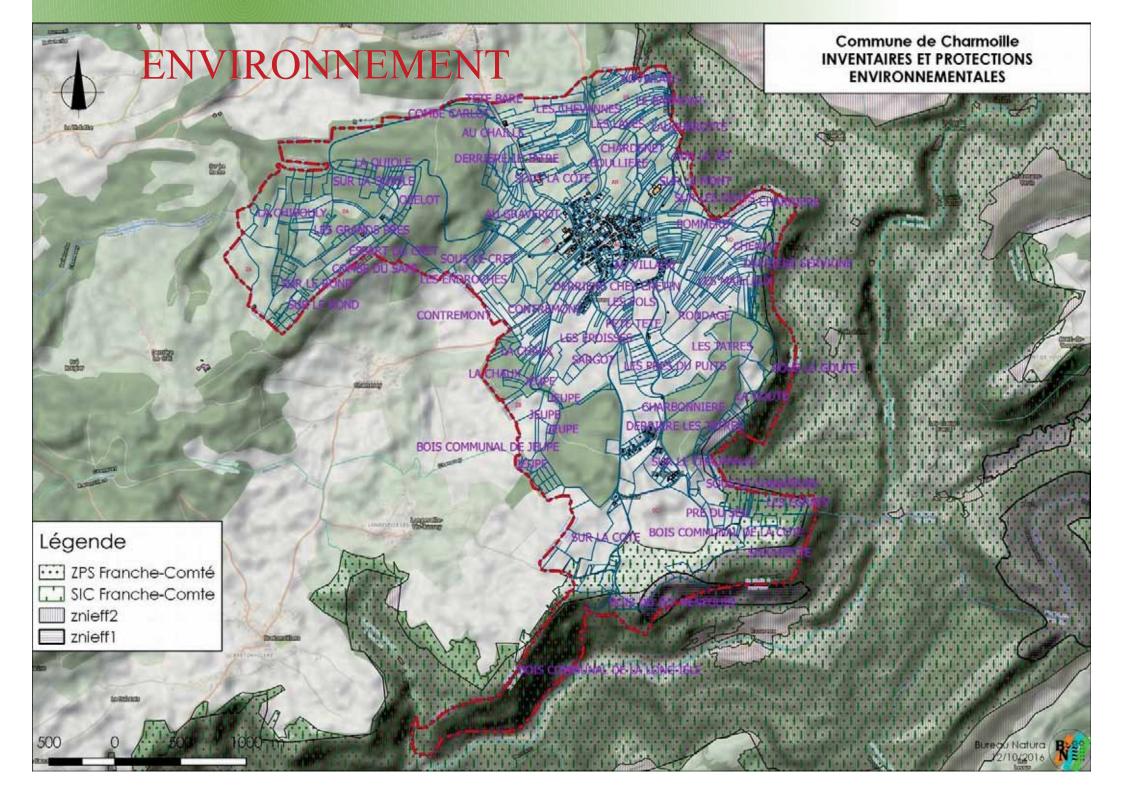
SITUATION REGIONALE

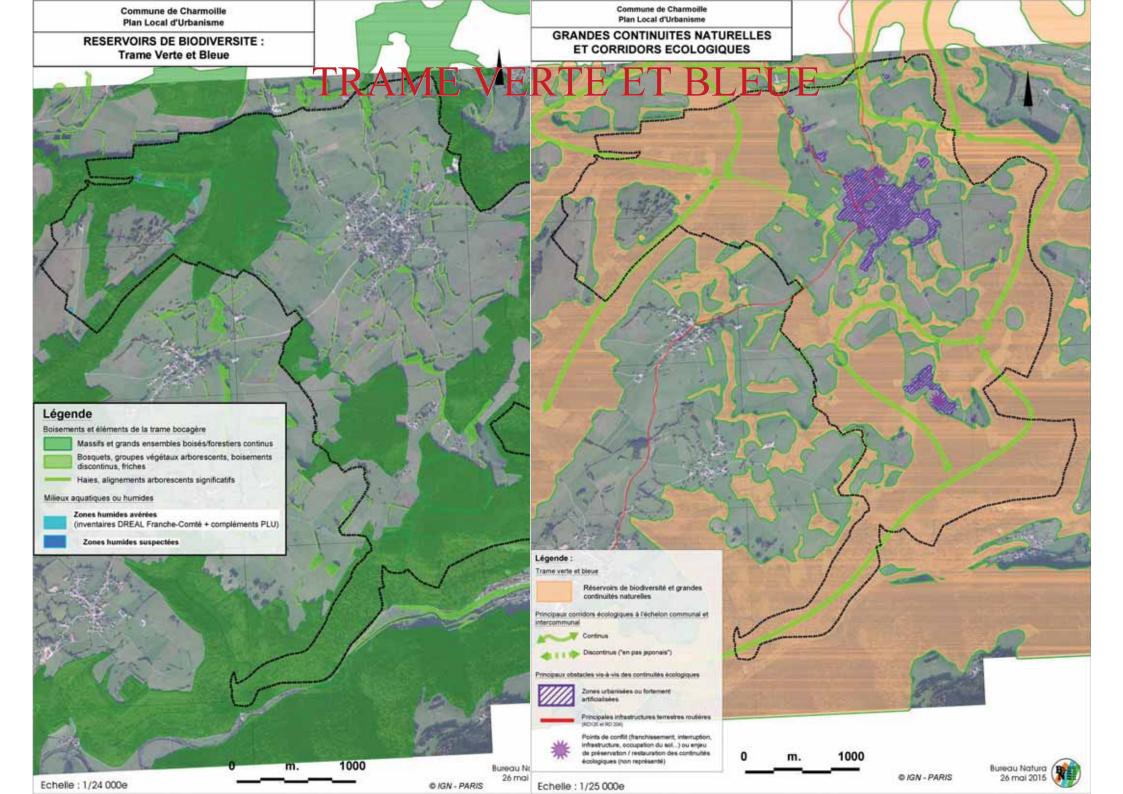


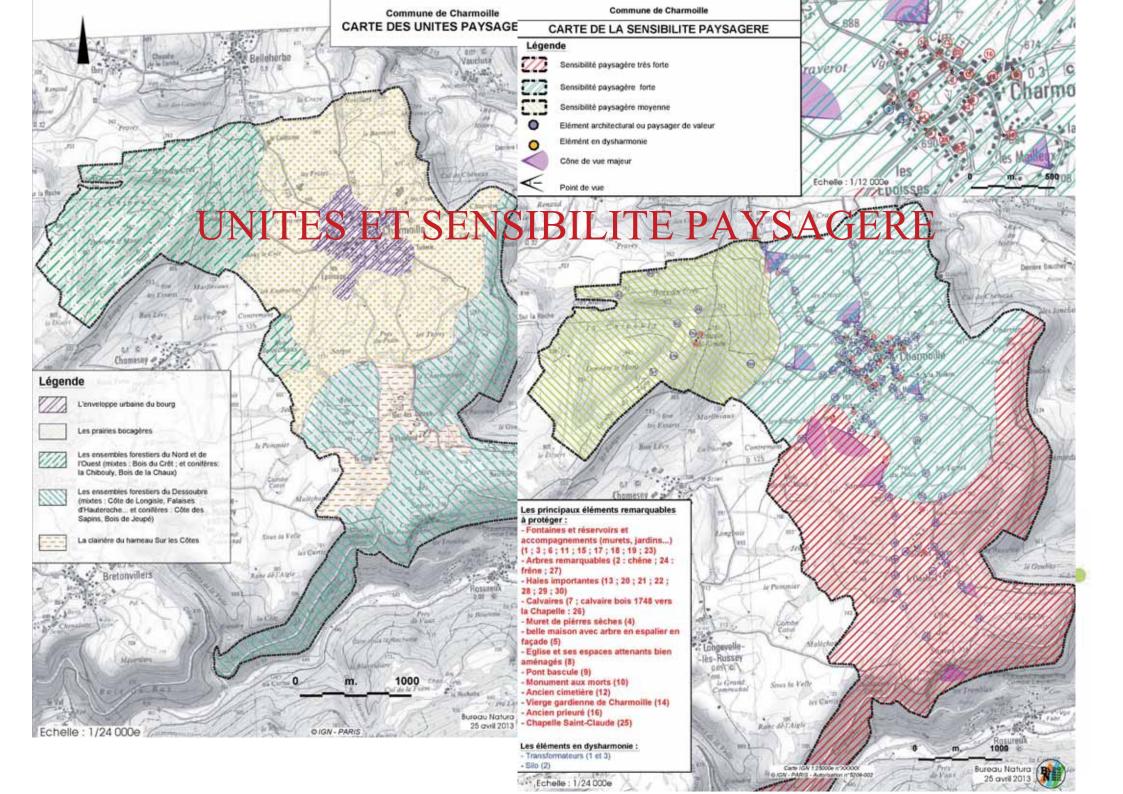
Une commune au cœur d'une vaste région rurale, la proximité de la Suisse...











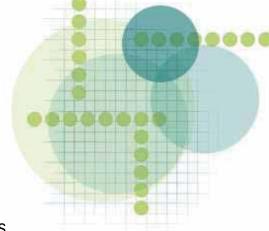


Ancienne ferme...





Implantation du bâti dans le bourg



Espaces ouverts autour des fermes...

Les prairies bocagères



Paysage fermé par les haies denses au lieu-dit Les Crats



Paysage ouvert sur la route de Chamesey (RD 125)



Les haies bocagères préservées du vallon de Sargot



Exploitations agricoles aux volumes imposants en marge du village



Constructions récentes en marge du bourg et consommation des espaces agricoles

Démographie

• Une croissance démographique régulière +0,7%/an entre 1999 et 2013 (+29 habitants sur 1999-2013)

DAD	T1	Popu	lation
PUP	11.	Popu	iation

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013
Population	356	326	316	298	297	303	326
Densité moyenne (hab/km²)	35,1	32,1	31,2	29,4	29,3	29,9	32,1

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013
Variation annuelle moyenne de la population en %	-1,3	-0,4	-0,7	0,0	+0,2	+1,5
due au solde naturel en %	+1,1	+0,1	+0,4	0,0	+0,0	-0,1
due au solde apparent des entrées sorties en %	-2,3	-0,5	-1,1	0,0	+0,2	+1,5
Taux de natalité (‰)	20,1	12,4	15,8	10,1	9,3	8,3
Taux de mortalité (‰)	9,2	11,5	11,8	10,4	8,9	9,0

- 326 habitants en 2013
- L'age moyen est de 37 ans en 2013 (stabilité – pas de vieillissement notable)



Logement

• ... un parc de logements en forte croissance (+32 résid. principales entre 1999 et 2013) + nombre moyen de logements vacants (8,3%) à nuancer (<10)

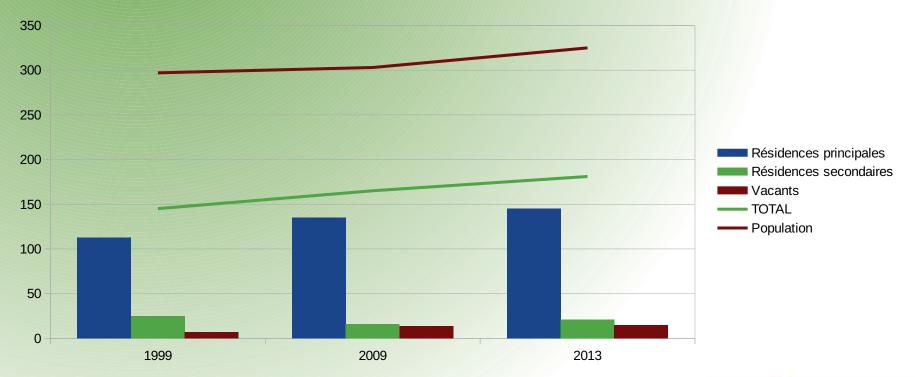
LOG T2 - Catégories et types de logemen							
	2013	%	2008	%	1999	2008	2013
Ensemble	181	100,0	165	100,0	145	165	181
Résidences principales	145	80,1	135	81,8	113	135	145
Résidences secondaires et logements occasionnels	21	11,6	16	9,7	25	16	21
Logements vacants	15	8,3	14	8,5	7	14	15
Maisons	153	84,5	150	90,9			
Appartements	28	15,5	15	9,1			

• et un secteur locatif bien développé (15,2 % du parc – 55 personnes)

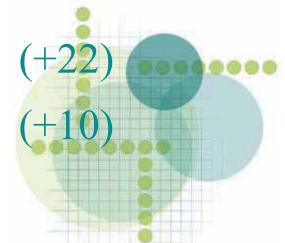
LOG T7 - Résidences principales selon le statut d'occupation

	2013					8
	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	Nombre	%
Ensemble	145	100,0	326	18,8	135	100,0
Propriétaire	121	83,4	269	21,0	113	83,7
Locataire	22	15,2	55	5,2	18	13,3
dont d'un logement HLM loué vide	0	0,0	0		0	0,0
Logé gratuitement	2	1,4	2	35,0	4	3,0

Logements – évolution récente

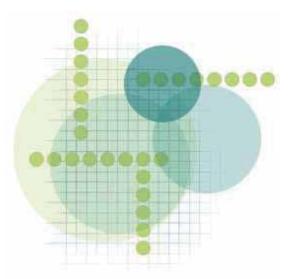


- 1999-2009 : +2,2 résid. principales/an (+22)
- 2009-2013 : +2,5 "



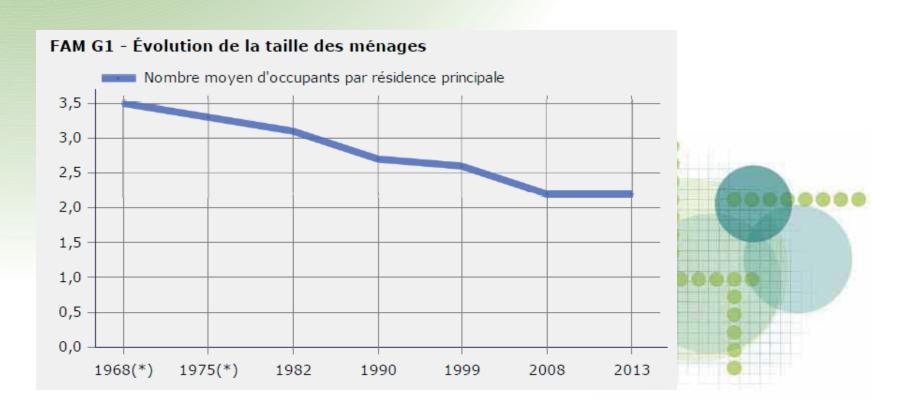
Quels besoins en logements pour l'avenir?

- Ils sont conditionnés par :
- l'accueil de nouveaux habitants (augmentation de la population)
- → le desserrement des ménages (compenser les logements consommés par la décohabitation)
- les logements vacants réutilisables



Un fort desserrement des ménages

- 2,63 à 2,25 pers/ménage entre 1999 et 2013
- 20 logements "consommés"/le desserrement
- -1/10^e pers/ménage "consomme" 7 logements



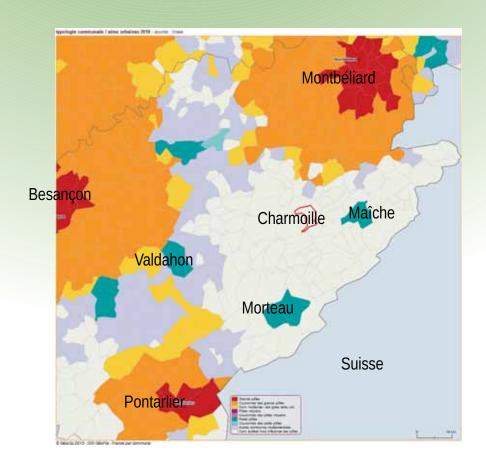
Emplois

• Peu d'emplois sur place, hors agricoles, et une dépendance aux grands pôles urbains extérieurs + travail frontalier

EMP T5 - Er	nploi	et ac	tivité
-------------	-------	-------	--------

	2013	2008
Nombre d'emplois dans la zone	40	48
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	137	126
Indicateur de concentration d'emploi	29,2	37,9
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	57,6	52,8

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.



Une forte motorisation des ménages (140 véhicules en 1999 contre 202 en 2013)

Activités, équipements et services

Activités

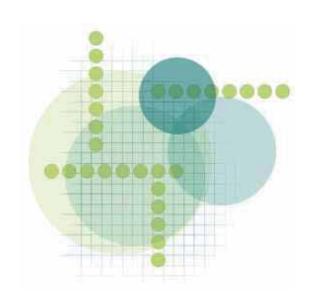
pas d'établissement de plus de 9 salariés en tout 7 salariés sur la commune : 2 dans la construction et 5 dans l'administration publique

(agriculture, construction, services, administration...)

CEN T1 - Établissements actifs par secteur d'	activi	té au 3	31 décem	bre 2014
	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)
Ensemble	27	100,0	25	2
Agriculture, sylviculture et pêche	8	29,6	8	0
Industrie	0	0,0	0	0
Construction	5	18,5	4	1
Commerce, transports, services divers	11	40,7	11	0
dont commerce et réparation automobile	1	3,7	1	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	3	11,1	2	1

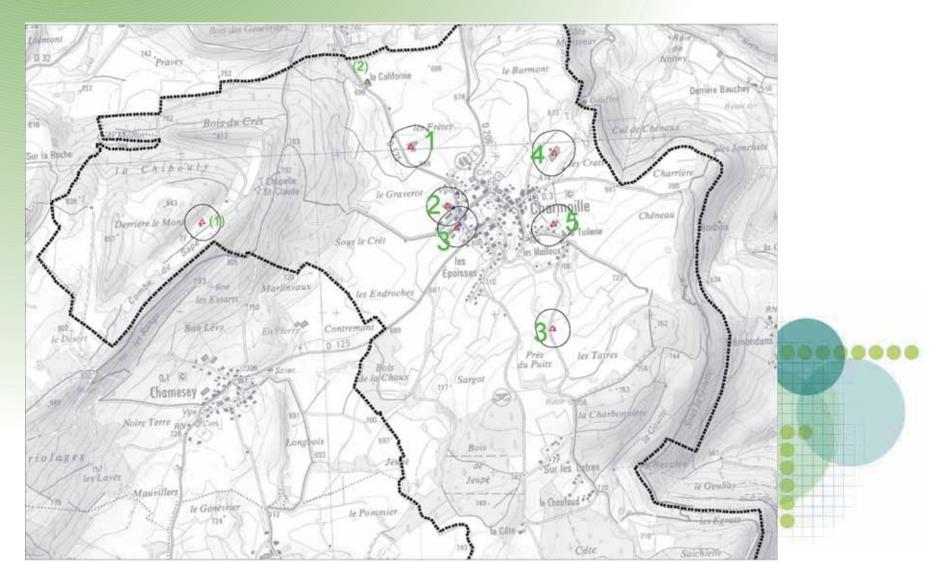
• Équipements :

- Bibliothèque, Ecole (- > Belleherbe)
- Cimetière, Aire naturelle de camping
- Pôle multi-accueil
- Cinéma
- Pompiers / terrain sport
- Bâtiments /terrains communaux (mairie, local associatif...)



Agriculture

- Agriculture:
- 5 exploitations selon le RGA 2010 et PAC 2010 (3 ICPE)
- Élevage dominant enjeux et contraintes spécifiques



Synthèse

Une croissance démographique sensible sur les 10 dernières années

Une population qui reste plutôt jeune et "active";

Un desserrement des ménages qui a été relativement fort au cours de la décennie écoulée ;

Peu d'emplois sur place, et une dépendance aux pôles extérieurs ;

Un tissu économique basé sur quelques entreprises de très petite taille et l'agriculture, qu'il convient de préserver, avec des contraintes liées à l'élevage;

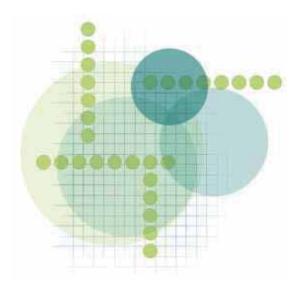
Des atouts touristiques (découverte, randonnée, proximité Dessoubre...);

Quelques équipements et services à pérenniser (cinéma, pôle multi-accueil...);

Des enjeux écologiques à prendre en compte (Natura 2000, zones humides...)

Un paysage globalement sensible avec des éléments de patrimoine intéressants

3. Les contraintes et enjeux d'aménagement du territoire



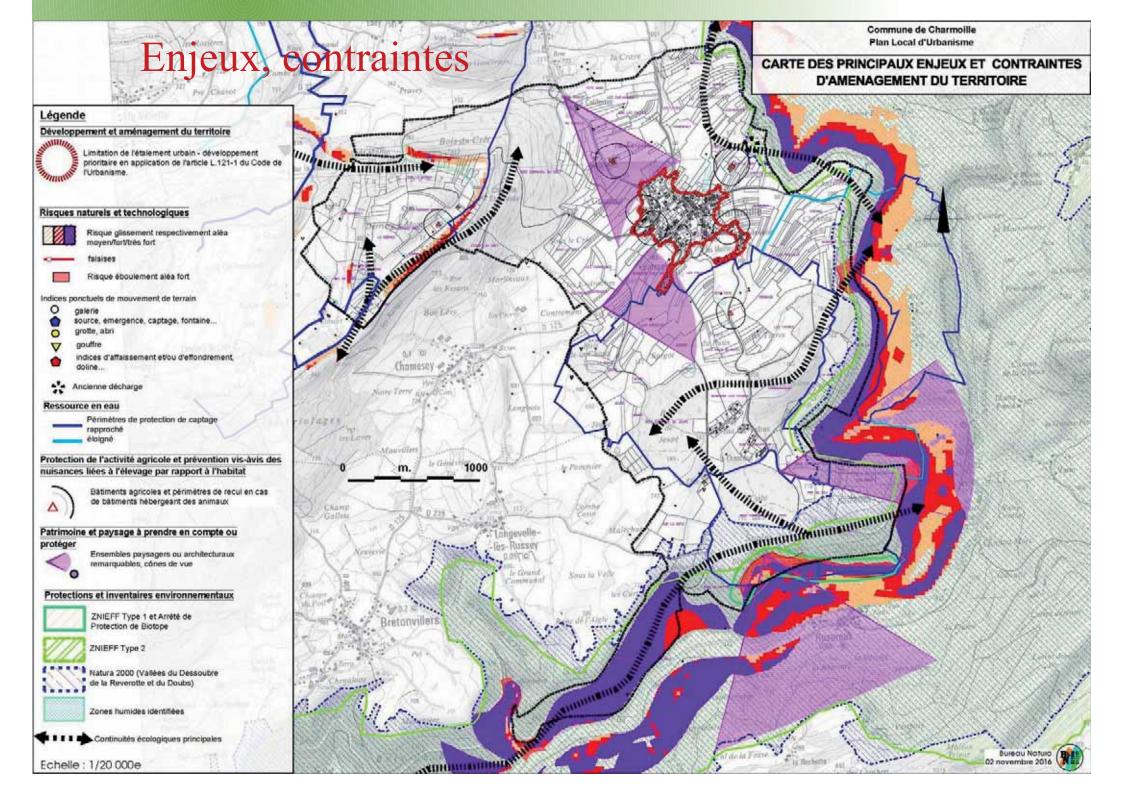
Les enjeux et les contraintes d'aménagement

- Contraintes physiques et naturelles (topographie, coupures, milieux naturels, zones inondables, paysage, environnement...)
- Contraintes réglementaires : voir le "Porter à Connaissance" (P.A.C.)

Le P.L.U. est un document de compromis qui doit équilibrer développement et protection

(notion de "développement durable") : il doit intégrer les objectifs de la commune <u>mais aussi</u> les prescriptions supracommunales (Code de l'Urbanisme, de l'Environnment, SCOT, Grenelle de l'Environnement...)

• Le principal enjeu est issu des lois du Grenelle de l'Environnement et à la loi ALUR de mars 2014 et concerne l'économie de l'espace, la lutte contre l'étalement urbain et la modération de la consommation foncière

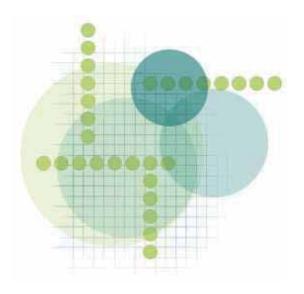


P.L.U. / Grenelle / ALUR



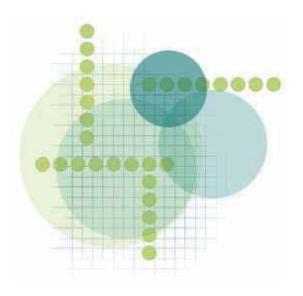
Un développement consommateur d'espace

- Entre 2001 et 2013, Charmoille a vu se construire 22 nouvelles habitations
- La surface consommée estimée a été de 3,06 ha
- => densité de 7,2 logts/ha (moy. 1390 m²/logt)





4. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.)



Qu'est-ce que le P.A.D.D.?

(Projet d'Aménagement et de Développement Durables)

- C'est la clé de voûte du P.L.U., le programme de la commune en matière d'urbanisme pour planifier son évolution au cours des 10 à 15 années à venir, dans le sens du développement durable.
- Le P.A.D.D. est le résultat d'une démarche qui débute avec le diagnostic (état initial) de la commune en matière démographique, économique, de logement, de paysage, d'environnement, de consommation foncière, etc., et prend en compte les contraintes et enjeux propres à la commune afin de définir les grandes orientations et objectifs du P.L.U.
- Les orientations du P.A.D.D. doivent être <u>traduites</u> dans les pièces du P.L.U. : zonage, règlement, orientations d'aménagement et de programmation...



... le P.A.D.D. doit aussi mettre en oeuvre les politiques publiques supracommunales (protection de l'environnement, Grenelle, économie de l'espace, paysage, SCOT ...): il doit notamment fixer des objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain

Les grands enjeux du P.A.D.D.

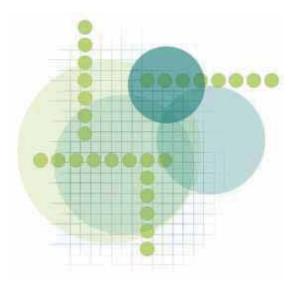
- 5 grands enjeux déclinés en orientations ou objectifs :
- 1. Planifier un aménagement du territoire durable (où et comment urbaniser de façon équilibrée et cohérente ?)
- 2. Accueillir des habitants de façon maîtrisée et satisfaire les besoins en logements (à quel rythme ?)
- 3. Satisfaire les besoins en équipements publics, déplacements, infrastructures, activités économiques et touristiques
- 4. Protéger les biens et les personnes des risques et nuisances
- 5. Protéger l'environnement, les espaces naturels et agricoles, le patrimoine et les paysages

A. Planifier l'urbanisme dans une optique de développement durable (principes généraux)

- Répondre aux besoins en logements de la commune tout en préservant les grands espaces naturels et agricoles
- Prévoir des développements faciles à rattacher au reste du village et raccordable à l'assainissement collectif, et stopper l'urbanisation Sur les Côtes
- Contribuer à la densité urbaine et à la maîtrise du foncier (densification de l'existant et développements restreints avec une densité moyenne de 10 logts/ha)

B. Définir des objectifs de développement cohérents et garantir la satisfaction des besoins en logements dans une logique d'économie d'espace et de développement durable

- Objectifs chiffrés : +29 logements et +65 habitants pour la période 2016-2031
- Objectifs qualitatifs
- Favoriser la mixité des logements, par nature, typologie, et par taille, notamment, continuer d'améliorer le potentiel de logements locatifs sur la commune
- Permettre et encourager la mise en œuvre de dispositifs ou techniques d'éco-construction dans l'habitat



B. Définir des objectifs de développement cohérents et garantir la satisfaction des besoins en logements dans une logique d'économie d'espace et de développement durable

Hypothèses de croissance à 15 ans

Prise en compte:

- accueil démographique (A)
- desserrement des ménages (B)
- levée de vacance (C)
- mutation du bâti existant (renouvellement urbain) (D)

Le P.L.U. envisage un projet à échéance de 15 ans (2016/2031)

Hypothèses de travail 2016-2031 (15 ans) / Développement envisagé

En terme de démographie

391 habitants en 2031 (+65 hab) – (base 326 en 2013) +1,20 %/an

En terme de logement

- +29 logements dont:
- + 26 accueil démographique (A)
- + 4 pour desserrement des ménages (B)
- aucune levée de vacance (taux très faible dans le seuil de fluidité du marché : 5 % en 2013) (C)
- 1 mutation bâti existant (15 % des 7 unités identifiées (sur 15 ans)) (**D**)

soit + 2 logements par an

densité retenue envisag<mark>ée : 10 logts/ha minimum (7,2 logts/ha sur la période 2001/2013)</mark>

En terme de surface

• besoins fonciers : 2,9 ha

C. Répondre aux besoins en équipements publics, énergie, communications numériques, tourisme, infrastructures et activités économiques

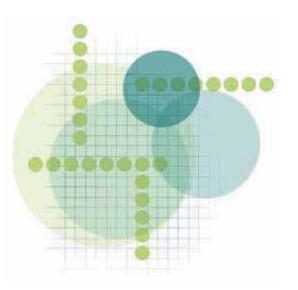
- Renforcer la centralité du bourg et s'appuyer sur cette dernière pour organiser le développement de la commune
- Maintenir ou renforcer le tissu économique et l'équipement commercial (Maintenir les activités existantes et permettre l'accueil de nouvelles petites activités (artisanat, commerce, services...) non nuisantes au sein du tissu du bourg,
- Favoriser les circulations douces et assurer la sécurité des usagers et des déplacements
- Valoriser le potentiel touristique
- Permettre le raccordement aux réseaux de communications numériques
- Permettre l'accès à l'énergie et aux énergies renouvelables

D. Protéger les biens et les personnes des risques et des nuisances

- Protéger les biens et les personnes des risques naturels présents (géologie, dolines, argiles...)
- Tenir compte des reculs liés à la présence de bâtiments agricoles dans l'environnement du bourg et des écarts
- S'assurer de la desserte incendie des futures zones urbanisables
- Tenir compte des périmètres de captage

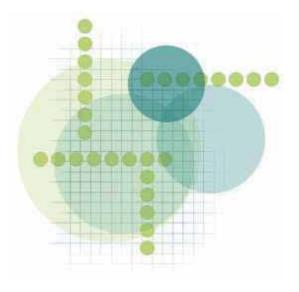
E. Intégrer la protection de la trame verte et bleue et des espaces naturels et agricoles, du patrimoine et des paysages au cœur du projet

- Mettre en oeuvre les conditions du maintien des espaces et des activités agricoles et forestières sur la commune
- Préserver certains abords sensibles du village vis-à-vis de l'urbanisation nouvelle et tenir compte des grands points de vue identifiés
- Protéger les ensembles bocagers de la commune
- Protéger le petit patrimoine (article L151-23 du Code de l'urbanisme)
- Protéger les espaces naturels sensibles et l'armature de la trame verte et bleue



Le P.A.D.D. et sa traduction dans le P.L.U. : Le projet de zonage

Les O.A.P. (Orientations d'Aménagement et de Programmation) Le règlement



Principes de définition du zonage (zones constructibles)

- 2,90 ha de terrains potentiellement urbanisables à dégager pour 29 logements
- Les zones urbanisables doivent prioritairement être recherchées au sein de l'existant (éviter les extensions)
- Analyse préalable de tous les terrains potentiellement disponibles dans le village ("dents creuses")
- Analyse de chaque terrain pour déterminer sa constructibilité réelle (contraintes agricoles, zone inondable, accès, réseaux, rétention foncière...)
- environ 2,93 ha définis à ce stade : 0,55 ha extension et 2,38 ha terrains privés

